



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nancy, le mercredi 10 juillet 2024

# Côte du Ratentout : 1,2 M€ investis par le Département pour la modernisation du réseau et la sécurité des usagers

**Le Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle a démarré ce lundi 8 juillet 2024 d'importants travaux d'aménagement de la côte du Ratentout, située sur la RD 520 entre Longwy et Mexy. Fin d'opération prévue fin septembre.**

Cette route départementale, classée dans le réseau structurant du département, se situe entre le carrefour d'accès à la RD 201 et l'entrée de Longwy sur une longueur de 1 300 mètres. Elle permet de relier la N 52 à Longwy-Centre.

Cette vaste opération d'aménagement de la côte du Ratentout, classée numéro 1 au Plan de Modernisation et de Sécurité Routières départemental, intègre plusieurs chantiers :

- Reprise complète de l'assainissement (la détérioration du système d'assainissement a conduit à réduire le mouvement descendant à une seule voie, la voie la plus à droite ayant subi des dégradations de structure conséquentes) ;
- Mise en place d'un séparateur central de type glissière double renforçant la sécurité tout en permettant de mieux gérer le ruissellement des eaux de chaussée ;
- Adoption de deux voies de 3 m en montée et d'une voie de 3.5 m en descendant ;
- Implantation d'un marquage VNTP (visible de nuit par temps de pluie).

L'opération de maîtrise d'ouvrage et d'œuvre est assurée par le Conseil départemental. L'entreprise Eurovia réalisera les travaux de voirie, le marquage sera réalisé par la société SIGNATURE, et l'implantation des glissières sera réalisée en interne au Département par le Service d'Entretien Routier et Mécanique (SERM).

Le montant des travaux est de 1 200 000 € financés intégralement par le Département de Meurthe-et-Moselle. Les travaux ont démarré le lundi 8 juillet 2024 par la pose de séparateurs modulaires de voies et la dépose des dispositifs de retenue routiers. Ils se termineront fin septembre.

La circulation sur la RD 520 ne sera pas coupée : elle s'effectuera par basculement de chaussée soit sur les voies montantes soit sur les voies descendantes soit en alternat.